

De gauche à droite et de haut en bas : Raphaël Enthoven, Dany Lafferière, Marie-Laure Denis, Erik Orsenna, Jean-Michel Blanquer. Photos prises en 2018, lors du cycle de conférences sur la Citoyenneté, en salle d'Assemblée générale du Conseil d'État.

ÉTUDE ANNUELLE 2018

La citoyenneté être (un) citoyen aujourd'hui

Que signifie être citoyen aujourd'hui? Peut-on parler d'une crise de la citoyenneté? Comment favoriser un renouveau de la citoyenneté et une plus grande unité nationale? En 2018, le Conseil d'État s'est attaché à répondre à ces questions au travers de son étude annuelle : "La citoyenneté - être (un) citoyen aujourd'hui".

ngagement citoyen », «consommation » ou « geste » citoyens, « consultation citoyenne » « entreprise citoyenne », « réserve citoyenne » ... À l'évidence, la communication publique comme privée a progressivement inscrit la citoyenneté en valeur de référence pour les initiatives et les comportements désireux de s'afficher vertueux. En témoigne également l'évolution sémantique qui a changé le « citoyen », nom désignant initialement celui ou celle ayant le droit de participer aux affaires de la cité, en un adjectif à l'emploi foisonnant.

La citoyenneté, ciment de la société républicaine et point de convergence des trois principes de liberté, d'égalité et de fraternité a fait, en 2018, l'objet de l'étude annuelle du Conseil d'État."

Retour sur une année de réflexion

Pourtant, les contours de la citovenneté sont assez peu définis. Au-delà de ce paradoxe, trois motifs ont conduit le Conseil d'État à consacrer en 2018 son étude annuelle à cette thématique. D'abord, l'idée que la citoyenneté, notion ancienne et centrale, mérite d'être revisitée à l'aune des enjeux contemporains de la société française. Ensuite, la contradiction apparente entre l'idée, souvent exprimée, d'une crise de la citoyenneté et la profusion d'expressions contemporaines de toutes natures présentées comme «citoyennes». Enfin, plus fondamentalement, la conviction que le concept de citoyenneté est l'un des fondements essentiels de la relation qui s'établit entre les membres du corps social et la République. Autrement dit, qu'il est le ciment de la société républicaine et le point de convergence des trois principes fondamentaux qui s'expriment dans la devise de la République : liberté, égalité, fraternité. Si les citoyens doutent de sa pertinence, c'est toute la vie en société qui est menacée. Au cours de cette année de travail, le Conseil d'État a auditionné une soixantaine de personnalités et de praticiens de tous horizons. Il a organisé sept conférences-débats publiques, au cours desquelles une vingtaine d'intellectuels, écrivains, historiens et acteurs de la vie publique sont intervenus.

Retrouvez les captations intégrales du cycle des sept conférences sur le site Internet du Conseil d'État

18 octobre 2017:

Conférence inaugurale : Peut-on parler d'une crise de la citoyenneté?

29 novembre 2017:

La citoyenneté dans la tradition républicaine

17 janvier 2018:

L'école de la République fabrique-t-elle encore des citoyens?

14 février 2018:

Que reste-t-il des devoirs du citoyen?

28 mars 2018:

La citoyenneté européenne : réalité ou utopie?

16 mai 2018:

Que veut dire « citoyen du monde »?

20 juin 2018:

Conférence de clôture : La citoyenneté, un idéal pour aujourd'hui ?

Un nouvel exercice de la citoyenneté

L'étude récuse l'idée trop simpliste selon laquelle la citoyenneté serait en crise. Certes, le discrédit général qui semble atteindre les élus et les élites comme les corps intermédiaires, l'abstention importante à de nombreux scrutins politiques, l'essoufflement du couple des droits

et des devoirs du citoyen, de même que la crise du civisme et l'émergence d'interrogations sur la laïcité, sont des signes préoccupants de ce que la perception de la citoyenneté s'est troublée. Mais ils ne traduisent de la part de nos concitoyens ni rejet du système démocratique, ni essoufflement du désir de vivre ensemble.

En parallèle, de nouvelles formes d'exercice de la citoyenneté sont apparues, renforçant la dimension de « vertu » que recouvre la notion depuis ses origines. Le succès du service civique et la vitalité de la vie associative en sont des exemples parlants. Des formes numériques d'exercice de la citoyenneté ont aussi émergé, autour du mouvement des « civic techs » notamment. Enfin, l'engouement suscité par les processus de participation des citoyens à l'élaboration des décisions publiques traduit de toute évidence l'émergence d'une authentique « citoyenneté de l'action publique » qui complète et enrichit, sans la remplacer, la citoyenneté politique.

Le citoyen est le produit d'un apprentissage, personnel mais aussi collectif (...) qui ne s'improvise pas. Apprendre le respect des autres et des institutions qui organisent la vie démocratique, cela demande du temps et n'est jamais acquis. Le danger est qu'on en oublie les principes essentiels."

Dominique Schnapper

Directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, membre honoraire du Conseil constitutionnel, présidente de l'Institut d'études avancées et du Musée d'art et d'histoire du judaïsme

Trois grands axes d'actions

Ces nouvelles formes de citoyenneté sont les fruits de démarches individuelles et collectives qui émergent spontanément de la société civile. Elles expriment un renouveau de la recherche du bien commun, destiné à contrebalancer les dérives individualistes ou communautaristes. En cela, elles ouvrent de nouveaux défis pour les pouvoirs publics. Au-delà du préalable que constitue la recherche permanente d'une réduction des fractures sociétales qui brouillent la perception du pacte républicain, l'étude présente un ensemble cohérent d'orientations qui s'organisent autour de trois grands axes :

- Améliorer le fonctionnement de la vie démocratique.
- Renforcer tous les volets de la politique éducative susceptibles de contribuer à l'approfondissement de la compréhension des enjeux de la citoyenneté.
- Développer toutes les formes d'engagement qui, à l'instar du succès rencontré par le service civique, permettent de réunir des citoyens autour de causes d'utilité publique.

